

**L-0188690.2, Romande Energie SA, UN/C 827775****Ligne de transport d'énergie****Informations générales****Numéro de demande**

L-0188690.2

Statut de traitement

O: en attente de dépôt

Nom/Désignation de l'installation

Ligne souterraine EMS Les Châteaux - Rte d'Echallens

Description du projetPose d'un câble XKDT 3x1x240 mm² Cu (230 m.) jonctionné au câble Cure - Rte d'Echallens**Recherche globale/Numéro de projet**

007066 / 70106359

Coord. X de

2°53'156

Coord. Y de

1°16'543

NPA de

1376 Goumoens-la-Ville VD

Coord. X à

2°53'939

Coord. Y à

1°16'235

NPA à

1376 Goumoens-la-Ville VD

RequéranteRomande Energie SA (181470)
Route d'Evian 39
1845 Noville**Personne de contact**Maria IHYA
maria.ihya@romande-energie.ch**Exploitante**Romande Energie SA (2327)
Rue de Lausanne 53
1110 Morges**Personne de contact**Frédéric Lin
frederic.lin@romande-energie.ch**No adresse facturation**Romande Energie SA (148955)
1110 Morges**Personne de contact**fournisseurs Factures
factures-fournisseurs@romande-energie.ch**Données pour**

Nouvelle construction

 oui non

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

5

Modification de projet

L - 188690

Remplacement de projet

Provisorium/Betriebsdauer bis

Baustromversorgung

 oui non

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de ternes / conducteurs
Système 1	50	24	21	1

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

 oui non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

 oui non**Spécifications de longueur Lignes**

Ligne aérienne: Longueur totale [m]

Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle [m]

Ligne aérienne: Longueur démontée [m]	
Câble: Longueur totale [m]	1140
Câble: Longueur modifiée/nouvelle [m]	230
Câble: Longueur démontée [m]	78
Conduites: Longueur totale [m]	
Conduites: Longueur modifiée/nouvelle [m]	
Conduites: Longueur démontée [m]	

Autres données Lignes

Câble

Type de câble

Câble à masse/à huile	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Autre, lequel?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Autre, lequel?	Synthétique	

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

Sous terre	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Si enterré: recouvrement minimal [m]		
Dans gaine pour câble, posé dans une conduite	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal [m]	0.80	
Dans un bâtiment	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Dans un cours d'eau	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Autre, lequel?		

Type de protection/matériau

Tuyau en matière synthétique	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Bloc de tuyau en béton	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Tyau en ciment/en béton	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Tyau en acier	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Plaque de protection	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Caniveau	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Tablar/Chemin de câble	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Autre, lequel?		
Conducteurs par phase [mm ²]	240	
Type de câble	XKDT	
Matériau conducteur Cu	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Matériau conducteur Al	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Matériau conducteur Ad	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
Autre matériau conducteur, lequel?		
Courant de défaut à la terre unipolaire maximum [A]	40	
Courant limite selon CEI 60287 [A]	490	

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût

La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe?

 oui non

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)

65000

Données complémentaires

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

 oui non

Dans zone de protection des eaux S1

 oui non

Dans zone de protection des eaux S2

 oui non

Dans zone de protection des eaux S3

 oui non

Dans périmètre de protection des eaux

 oui non

Dans secteur de protection des eaux Au

üB

Si autre, laquelle?

Cours d'eau de surface

 oui non

Cours d'eau souterrain/endigué

 oui non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?

 oui non

Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?

 oui non

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

 oui non

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIEPour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

 oui non

* Sites marécageux

 oui non

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

 oui non

Réserve paysagère cantonale

 oui non

Réserve paysagère communale

 oui non

* Zone alluviale

 oui non

* Prairie ou pâturage sec

 oui non

* Haut-marais ou marais de transition

 oui non

* Bas-marais

 oui non

* Site de reproduction des batraciens / zones humides

 oui non

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

 oui non

* District franc fédéral

 oui non

* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs

 oui non

Réserve naturelle cantonale

 oui non

Réserve naturelle communale

 oui non

Biotope à protéger selon art. 18 LPN

 oui non

Surfaces d'assolement

 oui non

Forêt

- Respect de la distance forestière cantonale oui non
 Défrichement nécessaire oui non

Exploitation préjudiciable:

- Limitation hauteur des arbres nécessaire oui non
 Petite exploitation non forestière oui non

Infrastructures concernées

- Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE oui non
 Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires? Non
 Routes nationales oui non
 Routes cantonales oui non
 Routes communales oui non
 Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo oui non
 * Voies de communications historiques IVS oui non
 Installations de conduites (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC) oui non
 Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.) oui non
 Domaine public oui non
 Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

- Autorisation est disponible: Oui

Servitudes

- Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles oui non
 Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées? oui non

Autorisation écrite disponible

- Autorité cantonale Pas nécessaire
 Autorité communale Oui
 Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation) Pas nécessaire
 Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.) oui non
 Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?
 L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint? oui non
 Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ? oui non

Critères spéciaux**Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"**

- Selon le plan de zones communal, le projet se situe Dans zone à bâtir
 A proximité d'une zone non constructible (Cadastré RDPPF/Annexe 1 OGéo) oui non
 Zone à risque selon carte de dangers cantonale oui non
 Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération oui non

Informations complémentaires: Critères spéciaux**Construction hors de la zone à bâtir**

- La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants: oui non
 Notice d'impact environnementale selon module 2, ch. 1.3 de la directive OFEV Manuel EIE oui non

Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone assectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?

- Distance à la ligne aérienne à haute tension inférieure à 20 m, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI) oui non

Distance à la **ligne aérienne à haute tension inférieure à 5 m** pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat oui non

Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire**, inférieure à (cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) **50 m** (preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/OCF et art. 98 ss OLEI) oui non

Distance à l'**axe de la route nationale inférieure à 50 m** (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ORN et art. 114 ss OLEI) oui non

Distance au **bord de la chaussée cantonale inférieure à 10 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale) oui non

Distance au **bord de la chaussée communale inférieure à 5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) oui non

Distance à la **limite du bien-fonds inférieure à 5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) oui non

Distance aux **canalisations à haute pression inférieure à 30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC) oui non

Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré) inférieure à 30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI) oui non

Distance à la **lisière de la forêt inférieure à 30 m** (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale) oui non

Distance aux **eaux (cours d'eau souterrain/de surface et eau stagnante) inférieure à 20 m** (justification du respect de l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux) oui non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Danger de crues oui non

Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:

Autre zone de la carte de dangers concernée Non

Si oui, laquelle?

Site pollué

Registre cantonal oui non

Registre militaire ou aéroport civil oui non

Registre chemins de fer oui non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation.

La désignation doit comporter 3 segments :

désignation du document - par ex. situation

numéro de plan ou de document, choisi par le requérant

date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023

Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Ensemble_007066_24.09.2024	26.09.2024	PE_EMS Les Châteaux - Rte d'Echallens - Ligne 2.pdf	462 KB	
Orthogonal_007066_24.09.2024	26.09.2024	SCH_EMS Les Châteaux.pdf	424 KB	
Situation_007066_02.09.2024	02.10.2024	CAD_EMS Les Châteaux.pdf	808 KB	

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ? oui non

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

oui non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

oui non

Date: 08.10.2024

Signature:



Nom en caractères d'imprimerie: Thierry Gyger

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch